

1

2

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

VILLE DE KINSHASA



VILLE DE KINSHASA

SECRETARIAT / DIVISION
URBAINE DU BUDGET

Reçu le: 11.03.2015

N° d'Enregistrement: 139

Transmis à:

COMMUNE DE BARUMBU

B2

Jour exploitation
11.03.2015

**BUDGET DE LA COMMUNE
EXERCICE 2015**

NOVEMBRE 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Avec la promulgation par le Chef de l'Etat de l'Ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des Impôts, Taxes et Redevances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, une nouvelle configuration s'est implantée en matière des taxes à percevoir et à réaliser les recettes devant alimenter l'assiette financière de chaque entité territoriale décentralisée.

Ainsi, la Commune de Barumbu, eu égard à ce qui précède, s'engage dans l'élaboration du Budget de l'exercice 2015 qui est basé sur des principes dégagés de la manière suivante :

- L'incorporation dans le budget 2015 de tous les Impôts, Droits, Taxes et Redevances rétrocédés aux entités territoriales décentralisées dans l'Ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013 ;
- De grands efforts à fournir pour la maximisation des recettes afin de renflouer tant soit peu l'assiette financière de la municipalité ;
- Le bon encadrement des dépenses ;
- La poursuite de la lutte contre l'insalubrité par le renforcement des moyens modernes pour l'assainissement du milieu municipal ;
- Renforcement des moyens de sécurité pour lutter contre l'insécurité, notamment le phénomène KULUNA et autres ;
- Une bonne mobilisation des recettes et un bon encadrement des dépenses pour une bonne gouvernance de la chose publique ;
- La modernisation de la commune par l'implantation des moyens modernes à son développement ;
- L'entretien des artères communales par le débouchage des caniveaux, la réfection des anciens édifices municipaux et la construction d'autres édifices.

Pour arriver à réussir tous ces objectifs, l'autorité municipale vise à ce que le Budget 2015 soit un budget transparent et réaliste lors de son exécution en restant sereine sur les mesures de la réforme en matière de la mobilisation des recettes et de l'encadrement des dépenses.

Il sied de noter ici que, pour le Budget 2015, l'autorité municipale s'est retenue de présenter un budget équilibré tant en recettes qu'en dépenses, évalué à 290.398.771,91 Fc, contre 783.908.728 Fc en 2014, soit un taux de décroissement en 2015 de 75%.

Les ressources internes sont constituées des recettes courantes ou des recettes propres évaluées à 351.214.097 Fc.

La rétrocession qui est une recette d'appui budgétaire provenant de la hiérarchie intervient à l'ordre de 275.184.674,91 Fc.

Les recettes propres de la Commune en 2014 étaient arrêtées à 260.628.496 Fc, la prévision budgétaire pour l'exercice 2015 en recettes est estimée à un montant de 351.214.097 Fc, soit un taux de croissance de 134,75%.

Tandis que la rétrocession qui en 2014 était évaluée à l'ordre de 523.280.232 Fc se voit diminuée en 2015 à l'ordre de 275.184.674,91 Fc. En composant les deux exercices, il se dégage un taux de décroissement de l'ordre de 52,58% dont la justification ne pouvait venir que de la hiérarchie qui octroie cet appui budgétaire à la Commune de Barumbu.

Il y a donc lieu de constater que le budget de la Commune de Barumbu a sensiblement diminué pour l'exercice 2015 en recettes suite au non-encadrement des recettes.

Telle est l'économie du budget de la Commune de Barumbu pour l'exercice 2015 qui comprend :

I. LES RECETTES

Celles qui proviennent de :

a. Recettes propres de la Commune	: 315.214.097 Fc
b. Rétrocession	: <u>275.184.674,91 Fc</u>
	: 590.398.771,91 Fc

II. LES DEPENSES

Les dépenses sont du même montant que les recettes par respect du principe d'équilibre budgétaire qui exige que les dépenses soient égales aux recettes réalisées.

Les dépenses sont réparties comme suit :

1. Dépenses courantes

- Dettes publiques : 1.500.000 Fc
- Frais bancaire : 300.000 Fc
- Dépenses du Personnel : 219.499.031,99 FC
- Biens et Matériels : 38.900.000 Fc
- Dépenses de Prestation : 49.200.000 Fc
- Transfert et Intervention : 60.852.000 Fc

2. Dépenses d'Investissement

- Equipements : 51.500.000 Fc
- Construction, réfection et réhabilitation des édifices publics : 168.647.739,92 Fc

Ainsi, l'Autorité municipale se fait l'honneur de présenter dans les lignes qui suivent, les détails du Budget de la Commune de Barumbu, en recettes et en dépenses dans leurs rubriques respectives.

Fait à Kinshasa, le 03 / 03 / 2015

LE BOURGMESTRE

**TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES DU BUDGET DE LA COMMUNE DE
BARUMBU - EXERCICE 2015**

ART	LITT	LIBELLE	BUDGET 2015
02	01	Taxe sur licence de vente des boissons alcoolisées de fabrication artisanale	74 920,00
02	12	Taxe journalière sur l'étalage aux marchés municipaux	151 840 000,00
03	01	Taxe sur attestation de succession	561 900,00
02	08	Taxe sur actes d'état civil	77 075 824,00
03	07	Frais dépôt pour enregistrement de parcelle	12 689 575,00
03	15	Taxe unique d'établissement d'activité commerciale et industrielle	41 269 500,00
02	13	Taxe sur entretien des bêtes prises en divagation	9 365,00
11	01	Taxe sur inspection vétérinaire	93 650,00
11	01	Autorisation de circulation vélo, chariot et moto	2 036 888,00
16	01	Taxe sur autorisation d'abattage d'arbres	374 600,00
16	01	Taxe sur vente de charbon de bois et bois de chauffage	27 600 000,00
16	02	Amendes transactionnelles	
		Economie	2 341 250,00
		Hygiène	842 850,00
		Salubrité	2 921 880,00
		Contentieux	468 250,00
		Environnement	936 500,00
		Tourisme	300 000,00
16	02	Recettes exceptionnelles	
		Travaux Publics	10 114 200,00
		Jeunesse	355 870,00
		Sports et Loisirs	2 002 375,00
		Déco	5 853 125,00
		Culture et Arts	11 170 625,00
		Affaires sociales	280 950,00
TOTAL RECETTES PROPRES			315 214 097,00
		RETROCESSION	275 184 674,91
TOTAL GENERAL RECETTES DE LA COMMUNE			626.398.771,91

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : PMEA
 ARTICLE LITTERA : 02-01
 LIBELLE : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
 DE FABRICATION ARTISANALE

BUDGET 2012 : 88.472.000 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 75.936 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 76.360 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
 DE FABRICATION ARTISANALE

PREVISION 2015 : 74.920 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : LICENCE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES
 DE FABRICATION ARTISANALE
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5 Fc
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION : 1 cas X 20\$ X 4 Trim X 936,5 Fc = 74.920 Fc
 OBSERVATION : La fabrication et la commercialisation de ces
 boissons sont prohibées par l'Autorité urbaine.

TOTAL GENERAL : 74.920 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : FINANCES
 ARTICLE LITTERA : 02-02
 LIBELLE : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX

BUDGET 2012 : 164.320.000 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 246.480.000 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 169.520.000 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 30.089.400 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX

PREVISION 2015 : 151.840.000 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ETALAGE AUX MARCHES COMMUNAUX
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 200 Fc / Table
 QUANTITE : 2.300 Tables par jour ouvrable
 800 Tables les dimanches
 EVALUATION : 200 Fc X 2.300 T X 312 jrs = 143.520.000 Fc
 200 Fc X 800 T X 52 sem. = 8.320.000 Fc
TOTAL = 151.840.000 Fc
 OBSERVATION : Il y a diminution de la bourse 2015 par rapport à l'année 2014 suite à l'assainissement de la ville et la suppression de la taxe sur la salubrité.

TOTAL GENERAL : 151.840.000 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE	10.22
SERVICE	CONTENTIEUX
ARTICLE LITTERA	03-01
LIBELLE	TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION

BUDGET 2012	8.847 Fc
REALISATION 2012	0
BUDGET 2013	91.123 Fc
REALISATION 2013	0
PREVISION 2014	122.863 Fc
REALISATION 1 ^{er} SEMESTRE 2014	0
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS	TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION

PREVISION 2015	: 561.900 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS	: TAXE SUR ATTESTATION DE SUCCESSION
TEXTE DE BASE	: - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX	936,5
QUANTITE	20 CAS /Année
EVALUATION	20 cas X 30\$ X 936,5 Fc = 561.900 Fc
OBSERVATION	Si l'Autorité urbaine exige aux héritiers un acte de succession, la Commune serait en mesure de réaliser le montant susmentionné. Tout document de succession apporté au notaire par les Chefs de quartiers doit au préalable avoir la signature du Bourgmestre de la Commune de Barumbu.

TOTAL GENERAL	: 561.900 Fc
----------------------	---------------------

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : ETAT CIVIL
 ARTICLE LITTERA : 03-06
 LIBELLE : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL

BUDGET 2012 : 47.730.644 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 47.431.524 Fc
 REALISATION 2013 : 3.804.000 Fc
 PREVISION 2014 : 67.752.319 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 4.523.400 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL

PREVISION 2015 : 77.075.824 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ACTES DE L'ETAT-CIVIL
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5 Fc
 QUANTITE : Selon le service et le cas.
 EVALUATION : Voir annexe
 OBSERVATION : Il y a interdiction des attestations de naissance dans toutes les communes.

I. SERVICE DE L'ETAT-CIVIL

1. Attestation de célibat	: 525 cas X 5\$ X 936,5 =	2.458.313 Fc
2. Actes de mariage	: 500 cas X 17\$ X 936,5 =	7.960.250 Fc
3. Attestation de divorce	: 2 cas X 20\$ X 936,5 =	37.460 Fc
4. Attestation de mariage coutumier	: 5 cas X 17\$ X 936,5 =	79.603 Fc
5. Attestation de veuvage	: 35 cas X 5\$ X 936,5 =	163.888 Fc
6. Attestation de sous-tutelle	: 11 cas X 2\$ X 936,5 =	20.603 Fc
7. Attestation de changement de nom	: 10 cas X 5\$ X 936,5 =	46.825 Fc
8. Actes de décès	: 35 cas X 10\$ X 936,5 =	327.775 Fc
9. Célébration de mariage	: 500 cas X 30\$ X 936,5 =	14.609.400 Fc
10. Extrait d'Acte de naissance	: 20 cas X 15\$ X 936,5 =	280.950 Fc
11. Acte de notoriété supplétif	: 50 cas X 25\$ X 936,5 =	1.170.625 Fc
12. Copie intégrale d'Acte de naissance	: 50 cas X 25\$ X 936,5 =	1.170.625 Fc
13. Attestation de coutume	: 20 cas X 12\$ X 936,5 =	224.760 Fc
14. Attestation de lien de parenté	: 5 cas X 20\$ X 936,5 =	93.650 Fc
15. Certificat de non opposition de mariage	: 2 cas X 5\$ X 936,5 =	9.365 Fc
16. Célébration de mariage à l'Hôtel de Ville	: 5 cas X 30\$ X 936,5 =	140.475 Fc
17. Acte d'affiliation	: 10 cas X 22\$ X 936,5 =	206.030 Fc
18. Copie intégrale d'acte de décès	: 50 cas X 17\$ X 936,5 =	796.025 Fc
19. Attestation de composition familiale	: 60 cas X 5\$ X 936,5 =	280.950 Fc
S/TOTAL		: 30.077.572 Fc

II. SERVICE DE LA POPULATION

1. Attestation de résidence	: 750 cas X 5\$ X 936,5 =	3.511.875 Fc
2. Attestation de non fonctionnaire	: 15 cas X 5\$ X 936,5 =	70.238 Fc
3. Attestation de bonne vie et mœurs	: 850 cas X 5\$ X 936,5 =	3.980.125 Fc
4. Attestation de logement	: 3 cas X 5\$ X 936,5 =	14.048 Fc
5. Attestation de confirmation de lien parental	: 3 cas X 5\$ X 936,5 =	14.048 Fc
6. Autorisation parentale	: 50 cas X 15\$ X 936,5 =	702.375 Fc
7. Autorisation maritale	: 30 cas X 15\$ X 936,5 =	421.425 Fc
8. Attestation de propriété parcellaire	: 5 cas X 70\$ X 936,5 =	327.775 Fc
9. Attestation de domicile	: 5 cas X 5\$ X 936,5 =	23.413 Fc
10. Mutation intercommunale	: 1 cas X 5\$ X 936,5 =	4.683 Fc
11. Attestation d'occupation parcellaire	: 8 cas X 15\$ X 936,5 =	112.380 Fc
12. Légalisation de la prise en charge	: 60 cas X 25\$ X 936,5 =	1.404.750 Fc
13. Légalisation de la procuration	: 10 cas X 5\$ X 936,5 =	46.825 Fc
14. Légalisation des signatures conventions individuelles	: 20 cas X 25\$ X 936,5 =	468.250 Fc
15. Légalisation des signatures des sociétés	: 5 cas X 55\$ X 936,5 =	257.538 Fc
16. Légalisation des titres scolaires	: 15 cas X 5\$ X 936,5 =	70.238 Fc
17. Certificat de vie	: 5 cas X 10\$ X 936,5 =	46.825 Fc
18. Attestation de départ définitif	: 1 cas X 5\$ X 936,5 =	4.683 Fc
19. Attestation de prise en charge	: 20 cas X 10\$ X 936,5 =	18.300 Fc
20. Fiches parcellaire à renouveler	: 10 cas X 35\$ X 936,5 =	327.775 Fc
21. Fiche parcellaire	: 5 cas X 80\$ X 936,5 =	374.600 Fc
S/TOTAL		12.371.164 Fc

TOTAL

42.448.737 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : URBANISME
 ARTICLE LITTERA : 03-07
 LIBELLE : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES

BUDGET 2012 : 3.096.520 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 4.556.160 Fc
 REALISATION 2013 : 42.000
 PREVISION 2014 : 2.268.240 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES

PREVISION 2015 : 7.632.475 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENREGISTREMENT DES PARCELLES
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 4\$
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION :
 - Autorisation de démolition d'une maison :
 1 cas/Quartier X 9 Quartiers X 12 mois X 50\$ X 936,5 Fc = 5.057.100 Fc
 - Autorisation de transformation d'une maison :
 5 cas X 70\$ X 936,5 Fc = 327.775 Fc
 - Taxe sur enregistrement de parcelle :
 600 cas X 4\$ X 936,5 Fc = 2.247.600 Fc

OBSERVATION : Nous demandons à l'Autorité urbaine d'instruire aux chefs de quartiers de procéder à l'enregistrement de parcelles dans toutes les communes afin d'identifier toutes les parcelles.

TOTAL GENERAL : 7.632.475 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : URBANISME
 ARTICLE LITTERA : 03-07
 LIBELLE : TAXE SUR AUTORISATION DE MORCELLEMENT

BUDGET 2012 : 0
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 0
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 0
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS = TAXE SUR AUTORISATION DE MORCELLEMENT

PREVISION 2015 : 5.057.100 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR AUTORISATION DE MORCELLEMENT
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION :
 - Taxe sur autorisation de morcellement :
 $1 \text{ cas/Quartier} \times 9 \text{ Quartiers} \times 12 \text{ mois} \times 50\$ \times 936,5 \text{ Fc} = 5.057.100 \text{ Fc}$

OBSERVATION : Nous demandons à l'Autorité urbaine d'instruire aux chefs de quartiers de procéder à l'enregistrement de parcelles dans toutes les communes afin d'identifier toutes les parcelles.

TOTAL GENERAL : 5.057.100 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : FINANCES
 ARTICLE LITTERA : 03-15
 LIBELLE : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE L'ACTIVITE
 COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE

BUDGET 2012 : 75.533.125 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 65.494.800 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 9.980.450 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 2.047.000 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE L'ACTIVITE
 COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE

PREVISION 2015 : 41.269.500 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE UNIQUE D'ETABLISSEMENT DE L'ACTIVITE
 COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 25\$, 30\$, 50\$, 100\$, 200\$, 500\$.
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION I. - 500 cas x 25\$ x 936,5 = 11.706.250 Fc
 - 100 cas x 30\$ x 936,5 = 2.809.250 Fc
 - 120 cas x 50\$ x 936,5 = 5.619.000 Fc
 - 100 cas x 100\$ x 936,5 = 9.365.000 Fc
 - 20 cas x 200\$ x 936,5 = 3.746.000 Fc
 - 15 cas x 500\$ x 936,5 = 7.023.750 Fc
S/TOTAL : 40.269.500 Fc

II. Renouvellement autorisation d'ouverture

Forfait : 1.000.000 Fc

OBSERVATION : Nous demandons à l'Autorité municipale de pouvoir délivrer les ordres de mission pour ladite taxe afin d'éviter la fuite des recettes.

TOTAL GENERAL : 41.269.500 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : AGRI-VETERINAIRE
 ARTICLE LITTERA : 08-02
 LIBELLE : TAXE SUR INSPECTION VETERINAIRE

BUDGET 2012 : 0
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 0
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 0
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR INSPECTION VETERINAIRE

PREVISION 2015 : 93.650 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR INSPECTION VETERINAIRE
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5 Fc
 QUANTITE : Selon catégorie
 EVALUATION : 5 cas X 20\$ X 936,5 Fc = 93.650 Fc

OBSERVATION :

TOTAL GENERAL : 93.650 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : AGRI-VETERINAIRE
 ARTICLE LITTERA : 08-02
 LIBELLE : TAXE SUR ENTRETIEN DES BETES PRISE EN
 DIVAGATION

BUDGET 2012 : 1.106 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 15.872 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 1.890 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENTRETIEN DES BETES PRISE EN
 DIVAGATION

PREVISION 2015 : 9.365 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR ENTRETIEN DES BETES PRISE EN
 DIVAGATION
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5 Fc
 QUANTITE : 5 cas.
 EVALUATION : 5 cas X 2\$ X 936,5 Fc = 9.365 Fc

OBSERVATION : Barumbu est une commune urbaine.

TOTAL GENERAL : 9.365 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : ENGINGS SANS MOTEUR
 ARTICLE LITTERA : 11-01
 LIBELLE : TAXE SUR VENTE DE PLAQUES VELO ET CHARIOT

BUDGET 2012 : 0
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 0
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 1.559.415 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 173.000 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR VENTE DE PLAQUES VELO ET CHARIOT

PREVISION 2015 : 959.913 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : AUTORISATION DE CIRCULATION VELO ET CHARIOT
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 5\$
 QUANTITE :
 EVALUATION :
 Taxe sur vente de plaque vélos et charriot : 250 cas X 5\$ X 936,5 Fc = 959.913 Fc

OBSERVATION :

TOTAL GENERAL : 959.913 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE	10.22
SERVICE	TRANSPORTS
ARTICLE LITTERA	11-01
LIBELLE	TAXE D'IMMATRICULATION DES MOTOS

BUDGET 2012	0
REALISATION 2012	0
BUDGET 2013	0
REALISATION 2013	0
PREVISION 2014	1.559.415 Fc
REALISATION 1 ^{er} SEMESTRE 2014	173.000 Fc
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS	TAXE D'IMMATRICULATION DES MOTOS

PREVISION 2015	: 1.076.975 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS	: TAXE D'IMMATRICULATION DES MOTOS
TEXTE DE BASE	: - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX	: 10\$
QUANTITE	:
EVALUATION	:

Taxe sur vente de plaque vélos et charriot (mise en circulation) :
 $115 \text{ cas} \times 10\$ \times 936,5 \text{ Fc} = 1.076.975 \text{ Fc}$

OBSERVATION : Si la commune livrait les plaques des motos, elle aurait réalisé de bonnes recettes. Mais elle ne livre que la mise en circulation.

TOTAL GENERAL	: 1.076.975 Fc
----------------------	-----------------------

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE	10.22
SERVICE	ENVIRONNEMENT
ARTICLE LITTERA	16-01
LIBELLE	TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE

BUDGET 2012	: 1.106 Fc
REALISATION 2012	: 0
BUDGET 2013	: 23.730 Fc
REALISATION 2013	: 0
PREVISION 2014	: 18.902 Fc
REALISATION 1 ^{er} SEMESTRE 2014	: 18.400 Fc
STATISTIQUE ACTES GENERATEURS	: TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE

PREVISION 2015	: 374.600 Fc
DEFINITIONS ACTES GENERATEURS	: TAXE SUR AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE
TEXTE DE BASE	: - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX	: 936,5
QUANTITE	10 Cas
EVALUATION	10 cas X 40\$ X 936,5 Fc = 374.600 Fc

OBSERVATION	: Taxe difficilement recouvrable parce que la plupart des propriétaires des parcelles n'informent le service lors de l'abattage d'arbres.
-------------	---

TOTAL GENERAL	: 374.600 Fc
----------------------	---------------------

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : ENERGIE
 ARTICLE LITTERA : 16-02
 LIBELLE : TAXE SUR LA VENTE DE CHARBONS DE BOIS ET
 BOIS DE CHAUFFAGE

BUDGET 2012 : 0
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 0
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 0
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : TAXE SUR LA VENTE DE CHARBONS DE BOIS ET
 BOIS DE CHAUFFAGE

PREVISION 2015 : 27.600.000 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : TAXE SUR LA VENTE DE CHARBONS DE BOIS ET
 BOIS DE CHAUFFAGE
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 500 Fc / Sac
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION : 500 Fc X 100 X 12 mois = 600.000 Fc
 : 500 Fc X 150 X 360 jours = 27.000.000 Fc

OBSERVATION : Le chef de service doit bien fournir un effort
 pour maximiser cette recette.

TOTAL GENERAL : 27.600.000 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
 ARTICLE LITTERA : 16-02
 LIBELLE : AMENDES TRANSACTIONNELLES

BUDGET 2012 : 2.211.800 Fc
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 1.471.260 Fc
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 4.295.250 Fc
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 535.400 Fc
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : AMENDES TRANSACTIONNELLES

PREVISION 2015 : 7.810.730 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : AMENDES TRANSACTIONNELLES
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5
 QUANTITE : Selon le cas
 EVALUATION :
 a) Contrôle d'assainissement : 52 cas X 60\$ X 936,5 Fc = 2.921.880 Fc
 b) Règlement de litige : 50 cas X 10\$ X 936,5 Fc = 468.250 Fc
 c) Inspection sanitaire : 45 cas X 20\$ X 936,5 Fc = 842.850 Fc
 d) Contrôle de permis : 50 cas X 20\$ X 936,5 Fc = 936.500 Fc
 e) Contrôle des sites touristiques : = 300.000 Fc
 f) Contrôle des prix : 50 cas X 50\$ X 936,5 Fc = 2.341.250 Fc

OBSERVATION : Pour aider la Commune à mobiliser les recettes dans ces services, nous demandons l'établissement des ordres de mission en cas de nécessité.

TOTAL GENERAL : 7.810.730 Fc

FICHE D'ANALYSE DES RECETTES EXERCICE 2015

CODE : 10.22
 SERVICE : COMMUNE DE BARUMBU
 ARTICLE LITTERA : 16-04
 LIBELLE : RECETTES EXCEPTIONNELLES

BUDGET 2012 : 0
 REALISATION 2012 : 0
 BUDGET 2013 : 0
 REALISATION 2013 : 0
 PREVISION 2014 : 0
 REALISATION 1^{er} SEMESTRE 2014 : 0
 STATISTIQUE ACTES GENERATEURS : RECETTES EXCEPTIONNELLES

PREVISION 2015 : 64.404.233 Fc
 DEFINITIONS ACTES GENERATEURS : RECETTES EXCEPTIONNELLES
 TEXTE DE BASE : - Ord.-Loi n° 13/001 du 23 février 2013
 - Canevas

BASE DE CALCUL

TAUX : 936,5 Fc
 QUANTITE : Selon le cas.
 EVALUATION :

I. ITPR

- a. P.V. de constat de lieu
- 4 cas x 10\$ x 936,5 x 12 mois = 449.520 Fc
 - 4 cas x 20\$ x 936,5 x 12 mois = 899.040 Fc
 - 4 cas x 30\$ x 936,5 x 12 mois = 1.348.560 Fc
- b. Occupation illégale de trottoir : 4 cas x 100\$ x 936,5 x 12 mois = 4.495.200 Fc
- c. Attestation d'occupation précaire : 1 cas x 50\$ x 936,5 x 12 mois = 561.900 Fc
- 1 cas x 60\$ x 936,5 x 12 mois = 674.280 Fc
 - 1 cas x 70\$ x 936,5 x 12 mois = 786.660 Fc
 - 1 cas x 80\$ x 936,5 x 12 mois = 899.040 Fc

S/TOTAL 10.114.200 Fc

II. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- Attestation de confirmation de siège : 10 cas X 70\$ X 936,5 Fc = 655.550 Fc
- Autorisation d'installation d'ASBL / ONG : 20 cas X 40\$ X 936,5 Fc = 749.200 Fc
- Autorisation d'installation d'école privée : 5 cas X 120\$ X 936,5 Fc = 561.900 Fc
- Autorisation d'une association : 5 cas X 80\$ X 936,5 Fc = 374.600 Fc
- Autorisation d'installation d'une mutualité : 5 cas X 40\$ X 936,5 Fc = 187.300 Fc
- Autorisation d'installation d'un guérisseur, marabout, tradi-praticien : 5 cas X 90\$ X 936,5 Fc = 421.425 Fc
- Autorisation d'installation des activités d'ONG : 20 cas X 40\$ X 936,5 Fc = 749.200 Fc
- Autorisation d'une coopérative : 2 cas X 50\$ X 936,5 Fc = 93.650 Fc

- Autorisation d'une église, groupe de prière : 5 cas X 120\$ X 936,5 Fc = 561.900 Fc
- S/T : 5.853.125 Fc

III. CULTURE ET ARTS

- Reportage, prise de vue, vidéo, photographie : 200 cas X 5\$ X 936,5 Fc = 936.500 Fc
- Taxe sur agrément provisoire des associations culturelles, ASBL, églises : 200 cas X 5\$ X 936,5 Fc = 936.500 Fc
- Occupation trottoir : 200 cas X 5\$ X 936,5 Fc = 936.500 Fc
- Quotité sur la publicité dans les installations sportives : 200 cas X 5\$ X 936,5 Fc = 936.500 Fc
- S/TOTAL : 11.170.625 Fc

IV. AFFAIRES SOCIALES

- Attestation de confirmation de siège à caractère social : 15 cas X 20\$ X 936,5 Fc = 280.950 Fc

V. JEUNESSE

- Autorisation des activités des jeunes : 38 cas X 10\$ X 936,5 Fc = 355.870 Fc

VI. SPORTS ET LOISIRS

- Occupation de terrain : 15 cas X 50\$ X 936,5 Fc = 702.375 Fc
- Quotité sur les produits des rencontres sportives : 500 pers. X 50Fc X 52 sem. = 1.300.000 Fc

SERVICE DE L'HABITAT

1) Prolongation de préavis	: 20 cas x 20\$ x 936,5 =	374.600 Fc
2) Sommation de délogement	= 25 cas x 20\$ x 936,5 =	468.250 Fc
3) Constat de lieu	= 5 cas x 20\$ x 936,5 =	93.650 Fc
4) Préavis locatifs		
a. Catégorie 1	:: 40 cas X 10\$ X 936,5 =	374.600 Fc
b. Catégorie 2	35 cas X 20\$ X 936,5 =	655.550 Fc
c. Catégorie 3	35 cas X 25\$ X 936,5 =	819.438 Fc
d. Catégorie 4	= 110 cas X 50\$ X 936,5 =	5.150.750 Fc
e. Catégorie 5	: 30 cas X 100\$ X 936,5 =	2.809.500 Fc
f. Catégorie 6	30 cas X 200\$ X 936,5 =	5.619.000 Fc
g. Catégorie 7	20 cas X 300\$ X 936,5 =	5.619.000 Fc
h. Catégorie 8	: 15 cas X 400\$ X 936,5 =	5.619.000 Fc
i. Catégorie 9	= 5 cas X 500\$ X 936,5 =	2.341.250 Fc
j. Catégorie 10	= 5 cas X 1000\$ X 936,5 =	4.682.500 Fc
S/TOTAL	=	<u>34.627.088 Fc</u>

TOTAL GENERAL

: 64.404.233 Fc